

Archives nationales du Canada

**Budget des dépenses
1998-1999**

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Message de la Ministre du Patrimoine canadien

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport sur les plans et priorités des Archives nationales du Canada pour la période de planification de 1998-1999 à 2000-2001. Les Archives nationales du Canada sont un élément clé du portefeuille du Patrimoine canadien et occupent une place importante dans notre mission - bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine.

Tous les Canadiens bénéficient, directement ou indirectement, des efforts du ministère, des organismes et des sociétés d'État qui constituent le Portefeuille du Patrimoine canadien. De concert, ces organismes apportent leur appui au développement de la vie culturelle et sportive au Canada, à la participation et à l'équité au sein de la société canadienne, au renforcement de la dualité linguistique et du patrimoine multiculturel du pays, à l'enrichissement de la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle, à une meilleure compréhension des droits de la personne, au respect de l'obligation de rendre compte du secteur public, et à la préservation de la richesse et de la beauté des parcs et des lieux historiques nationaux ainsi que de notre patrimoine national.

À titre de ministre responsable de ce Portefeuille, mon travail consiste à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté canadienne. Il faut notamment favoriser l'expression de notre fierté à l'égard du Canada; encourager la participation et la contribution à la vie de notre société; assurer l'accès aux moyens d'expression canadiens et à nos espaces communs; et protéger notre patrimoine. Les Archives nationales du Canada et le Portefeuille du Patrimoine canadien sont fiers de s'être vu confier une mission aussi importante pour la prospérité et l'unité du Canada; nous sommes heureux de continuer à nous consacrer à cette tâche importante au moment où nous entrons dans le nouveau millénaire.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Section I : Messages | 1 |
| Message de l'Archiviste national | 1 |
| Déclaration de la direction | 3 |
| Section II : Vue d'ensemble du ministère | 4 |
| Rôles et responsabilités | 4 |
| Organisation | 5 |
| Programme | 5 |
| Plan des dépenses | 5 |
| Priorités stratégiques | 6 |
| Section III : Plans, priorités et stratégies | 7 |
| A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés | 7 |
| B. Détails par secteurs d'activité | 9 |
| Acquisition et gestion des fonds d'archives | 9 |
| Gestion de l'information gouvernementale | 12 |
| Services, sensibilisation et appui | 16 |
| Services généraux | 20 |
| Section IV : Renseignements supplémentaires | 23 |
| Annexe A : Organigramme | 23 |
| Annexe B : Tableaux financiers | 24 |
| Tableau 1 : Autorisations de dépenser - Résumé du Ministère, Partie II du Budget des dépenses | 24 |
| Tableau 2 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par programme et secteur d'activité pour 1998-1999 | 25 |
| Tableau 3 : Article courant de dépenses par programme | 27 |
| Tableau 4 : Ressources du Programme et secteurs d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses 1998-1999 | 27 |
| Tableau 5 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité | 29 |
| Tableau 6 : Recettes par programme, secteur d'activité et par type de revenu | 30 |
| Tableau 7 : Coût net du programme pour 1998-1999 | 31 |
| Annexe C : Lois appliquées par les Archives nationales du Canada | 32 |
| Annexe D : Références | 32 |
| Index des matières | 33 |

Section I : Messages

Message de l'Archiviste national

Les Archives nationales sont particulièrement fières d'accomplir leur mission qui consiste à préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement canadien, à collaborer à la protection des droits et à contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale. Pour ce faire, elles établissent des priorités stratégiques qui guident l'institution dans la réalisation de ses activités premières.

À l'automne 1997, les Archives nationales ont réitéré leur engagement envers leurs orientations stratégiques 1997-2000 en les intégrant au nouveau plan triennal 1998-2001. Les priorités institutionnelles portent sur quatre secteurs essentiels, à savoir : la mise en oeuvre des initiatives axées sur les personnes, l'obtention d'installations appropriées, la mise en oeuvre d'un programme intégré de documents électroniques et la prestation de services de qualité aux Canadiens.

Compte tenu de leur complexité, les travaux prévus pour la période concernée s'inscrivent dans la longue durée. Ils comprennent, entre autres exemples, la poursuite des efforts visant la réorientation des activités d'acquisition des documents d'archives, la normalisation des pratiques en matière de contrôle intellectuel, l'exploration de meilleurs moyens de préserver l'information sur support électronique, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour servir le public canadien et le développement du second volet de la stratégie en matière d'installations des Archives nationales. Grâce à ces travaux, l'institution continuera d'atteindre son objectif consistant à préserver le patrimoine documentaire national et à le rendre accessible à tous les Canadiens.

Institution patrimoniale nationale, les Archives nationales sont également une instance administrative du gouvernement fédéral. À ce titre, elles continueront la mise en oeuvre de l'approche planifiée en matière de disposition des documents gouvernementaux et la prestation de conseils reliés à la gestion de l'information consignée. De plus, elles poursuivront leurs efforts en vue de rationaliser et de consolider les espaces au sein des Centres fédéraux de documents.

Sur le plan administratif, certaines des initiatives prévues pour les trois prochaines années reflètent les grandes orientations de la fonction publique canadienne. Il en est ainsi des travaux qui seront effectués en vue de la mise en oeuvre de la Norme de classification générale, de la modernisation de la fonction de contrôleur et de la mise en place d'une structure de rapport axée sur les résultats. À l'instar des autres institutions gouvernementales, les Archives nationales devront également se préparer aux changements technologiques reliés à l'an 2000.

Comme en témoignent ces quelques faits saillants, les travaux prévus pour la période concernée exigeront des ressources et des efforts considérables. Toutefois, la planification minutieuse de ces activités, jumelée à l'enthousiasme constant du personnel, me permettent de croire que les Archives nationales sauront relever le défi.

Lee McDonald
Archiviste national par intérim

Déclaration de la direction

| |
|--|
| Déclaration de la direction Un rapport sur les plans et priorités 1998-1999 |
|--|

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* des **Archives nationales du Canada**. À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

- P Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- P Sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et priorités*.
- P Sont complets et exacts.
- P Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Section II : Vue d'ensemble du ministère

Notre mission

Préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement du Canada, collaborer à la protection des droits et contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale.

Depuis leur création en 1872, les Archives nationales du Canada (AN) préservent la mémoire collective des Canadiens et du gouvernement fédéral. À la base de cet énoncé de mission, il y a la vision globale «de rendre la mémoire documentaire de la nation accessible à tous les Canadiens pour leur usage, leur agrément et leur bien-être».

Rôles et responsabilités

En vertu de la Loi sur les Archives nationales du Canada, adoptée en 1987, les Archives nationales occupent le rôle d'institution patrimoniale nationale et celui d'organe administratif du gouvernement fédéral. La Loi confère à l'institution quatre responsabilités essentielles :

- ▶ conserver les documents privés et publics d'importance nationale et en favoriser l'accès;
- ▶ être le dépositaire permanent des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- ▶ faciliter la gestion des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;
- ▶ appuyer le milieu des archives.

La Loi prévoit également deux responsabilités spécifiques :

- ▶ l'autorité d'éliminer des documents des institutions fédérales et des documents ministériels;

- ▶ l'autorité de demander le dépôt requis (au prix coûtant) des documents audio-visuels.

En outre, la Loi énumère certaines attributions de l'Archiviste national, notamment :

- l'acquisition, la garde et le contrôle des documents;
- l'identification, le classement et la protection des documents;
- le pouvoir de permettre l'accès à ceux-ci (sous réserves des restrictions juridiques);
- la diffusion de l'information portant sur les fonds d'archives par le biais d'expositions et de publications;
- la prestation de conseils sur des normes et des méthodes;
- la remise de reproductions ou la prestation d'autres services liés à la gestion des documents aux institutions fédérales;
- la prestation d'un service central de garde et de contrôle des documents du gouvernement fédéral;
- la capacité de fournir des installations d'entreposage des documents du gouvernement fédéral;
- la prestation de services de formation aux techniques de l'archivage et à la gestion de documents;
- la collaboration avec les organismes concernés par les archives et la gestion des documents;

- l'apport d'un appui professionnel, technique et financier au milieu des archives.

Organisation

Les Archives nationales du Canada sont dirigées par l'Archiviste national, que nomme le gouverneur en conseil et qui exerce, par délégation, les pouvoirs d'un sous-ministre. Elles rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Patrimoine canadien.

Les Archives nationales se composent du Cabinet de l'Archiviste national, du Cabinet de l'Archiviste national adjoint et de quatre directions générales (se reporter à l'organigramme dans la section des renseignements supplémentaires à l'annexe A). Les directeurs généraux du développement et de la préservation des archives, des services aux clients et des communications, des services à la

gestion ainsi que de la gestion de l'information relèvent de l'Archiviste national. L'Archiviste national adjoint, responsable du Projet de logement de l'administration centrale des Archives, des opérations régionales (les Centres fédéraux de documents) et des fonctions internes comme la planification stratégique, la coordination des politiques, la vérification interne et l'évaluation du Programme, relève également de l'Archiviste national.

Programme

Afin de remplir sa mission de préservation de la mémoire collective de la nation, les Archives nationales exécutent un programme composé de quatre secteurs d'activités : acquisition et gestion des fonds d'archives; gestion de l'information gouvernementale; services, sensibilisation et appui; et services généraux.

Plan des dépenses

| (en milliers de dollars) | Prévision des dépenses 1997-1998* | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|--|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Dépenses brutes de programme: | | | | |
| Programme des Archives nationales | 48 216 | 46 695 | 46 965 | 47 164 |
| Dépenses nettes de programme | 48 216 | 46 695 | 46 965 | 47 164 |
| <i>Moins:</i> Recettes portées au Trésor | 125 | 125 | 125 | 125 |
| <i>Plus:</i> Coût des services fournis par d'autres ministères | 19 720 | 21 823 | 21 827 | 21 827 |
| <i>Moins:</i> Coût des services prévus par d'autres ministères | 3 688 | 3 076 | 3 076 | 3 076 |
| Coût net du Ministère | 64 123 | 65 317 | 65 591 | 65 790 |

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Priorités stratégiques, 1998-2001

Les priorités stratégiques des Archives nationales traduisent la vision globale de l'institution à l'aube du XXI^e siècle. Elles découlent d'une récente séance de planification tenue par la haute direction. Cette vision de l'avenir des Archives nationales confirme les deux rôles essentiels qu'elles jouent à titre d'institution patrimoniale nationale, mettant en valeur le patrimoine canadien par le biais des documents publics et privés sur tous les types de supports, et d'instance administrative du gouvernement, appuyant la gestion de l'information du gouvernement fédéral.

| | |
|---|--|
| <p>Mise en oeuvre des initiatives axées sur les personnes</p> <p>Les Archives nationales continueront de favoriser une culture organisationnelle caractérisée par le travail en équipe, l'habilitation et la responsabilisation. Les initiatives mettront l'accent sur l'aide aux personnes touchées par l'attrition des effectifs, sur une direction plus participative, sur une reconnaissance des résultats et sur le maintien des niveaux d'expertise.</p> | <p>Obtention d'installations appropriées</p> <p>Les Archives nationales poursuivront leurs efforts en vue de respecter leur stratégie à long terme en matière d'installations. Cette infrastructure est nécessaire à la préservation du patrimoine archivistique et à son accessibilité ainsi qu'aux activités de soutien à la gestion de l'information du gouvernement par le biais de la création de centres de documents non onéreux.</p> |
| <p>Mise en oeuvre d'un programme intégré de documents électroniques</p> <p>Dans le cadre de leurs responsabilités d'acquisition, de préservation et d'accessibilité des documents d'archives ainsi que de soutien à la gestion de l'information du gouvernement, les AN sont de plus en plus confrontées au défi que pose la prolifération des documents électroniques. Afin de relever ce défi, les AN élaboreront et mettront en oeuvre un programme intégré de documents électroniques.</p> | <p>Prestation de services de qualité aux Canadiens</p> <p>Les Archives nationales sont fières d'offrir à leurs utilisateurs des services de grande qualité. Dans le cadre du programme des services de qualité mis de l'avant par le gouvernement, les AN continueront de satisfaire aux besoins des utilisateurs, d'adapter leurs services et de recourir à des partenariats et à des parrainages afin d'élargir l'accès à l'information archivistique et de rendre plus visible le patrimoine archivistique malgré un contexte de restriction des ressources.</p> |

Section III : Plans, priorités et stratégies

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés

| Archives nationales du Canada | | |
|--|--|--|
| Secteur d'activité | Prévoit offrir aux Canadiens : | Instaurées au moyen de : |
| Acquisition et gestion des fonds d'archives | Acquisition clairement focalisée des fonds d'archives | <ul style="list-style-type: none"> - Dans le secteur privé, application de l'<i>Orientation des Archives nationales en matière d'acquisition pour 1995 à l'an 2000</i>. - Dans le secteur public, accent sur l'acquisition des documents des sociétés d'État touchées par la privatisation et sur le transfert de documents électroniques. |
| | Description appropriée des fonds d'archives | <ul style="list-style-type: none"> - Application des <i>Règles pour la description des documents d'archives (RDDA)</i>. - Développement et perfectionnement du module de contrôle (le MIKAN) du Système automatisé des fonds d'archives. |
| | Préservation adéquate des fonds d'archives | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre d'une approche de préservation préventive. |
| Gestion de l'information gouvernementale | Préservation du patrimoine documentaire du gouvernement fédéral | <ul style="list-style-type: none"> - Application de l'approche planifiée en matière de disposition des documents gouvernementaux. - Priorité accordée aux documents des institutions affectées par la réduction de l'administration fédérale et aux documents des programmes gouvernementaux dévolus aux peuples des Premières Nations. |
| | Saine gestion de l'information gouvernementale | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et diffusion de principes directeurs reliés à la gestion de l'information consignée. - Développement de stratégies pour la formation, le perfectionnement et le recrutement au sein de la communauté de la gestion des documents. |
| | Gestion sécuritaire et économique des documents gouvernementaux essentiels et moins fréquemment utilisés | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre d'une stratégie de logement dans les Centres fédéraux de documents. - Remboursement de frais marginaux pour services spéciaux dans les centres. - Mise en oeuvre de normes de services dans les centres. |

| Archives nationales du Canada | | |
|---|--|---|
| Services, sensibilisation et appui | Services plus adaptés aux besoins de la clientèle | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en oeuvre du <i>Plan des services de qualité</i>. - Réalisation de sondages auprès de la clientèle. |
| | Meilleure accessibilité au patrimoine archivistique canadien | <ul style="list-style-type: none"> - Développement et amélioration du module d'accès public du Système automatisé des fonds d'archives. |
| | Sensibilisation aux activités et aux fonds d'archives des Archives nationales | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre du <i>Plan des activités de sensibilisation</i>. - Recherche de partenariats et de parrainages. - Conceptualisation des espaces publics de l'Édifice commémoratif de l'ouest. |
| | Participation au sein de la communauté archivistique nationale et internationale | <ul style="list-style-type: none"> - Octroi de subventions et de contributions au Conseil canadien des archives. - Participation aux projets du Millénaire. - Engagement au sein du Conseil international des archives. |
| Services généraux | Gestion efficace des ressources | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre de l'initiative « renouvellement et développement organisationnels ». - Mise en oeuvre de la Norme générale de classification. - Remplacement des systèmes de gestion des finances et d'information sur la gestion du programme. - Mise en oeuvre d'un cadre lié à la modernisation de la fonction de contrôleur. - Élaboration d'une structure de rapport axée sur les résultats. |
| | Obtention d'installations appropriées | <ul style="list-style-type: none"> - Demande d'approbation définitive pour la rénovation de l'Édifice commémoratif de l'ouest. - Avec TPSGC, préparation d'un plan pour l'obtention d'une chambre-forte pour films sur nitrate. |
| | Gestion efficace de l'information | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre du <i>Plan de préparation pour l'année 2000</i>. - Formation du personnel dans le domaine de l'informatique. - Développement du Système automatisé de gestion des documents. |

B. Détails par secteurs d'activité

Acquisition et gestion des fonds d'archives

Objectif : Assurer la préservation des documents d'archives d'importance nationale qui rehaussent la compréhension des Canadiens à l'endroit de leur passé et de leur identité collective.

Description : Acquérir, contrôler et préserver les documents de l'administration fédérale ayant une valeur historique à long terme et les documents du secteur privé qui témoignent du développement du Canada et qui ont une valeur archivistique.

Gamme de services :

- ▶ acquisition ;
- ▶ contrôle des archives ;
- ▶ préservation.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

1) *Réduction des ressources* : Au fur et à mesure où les ressources octroyées au secteur des archives se raréfient, les dépôts d'archives publics sont contraints de limiter leur participation en ce qui a trait à l'acquisition des documents privés. Par conséquent, la communauté archivistique craint que des documents essentiels à la compréhension de l'histoire canadienne échappent aux institutions d'archives et soient potentiellement perdus.

2) *Normalisation des pratiques archivistiques* : Au cours de la dernière décennie, la communauté archivistique canadienne s'est doté d'outils de normalisation pour le classement et la description des documents

d'archives — les *Règles pour la description des documents d'archives* (RDDA). Ces nouvelles normes de contrôle intellectuel ont une incidence marquée sur le Programme des Archives nationales parce qu'elles obligent à un remodelage complet des pratiques institutionnelles en matière de classement et de description des documents d'archives publics et privés sur tous les types de supports.

3) *Nouvelles technologies* : L'évolution rapide des technologies de l'information pose un défi aux Archives nationales en ce qui a trait à la protection du patrimoine documentaire du Canada. Par exemple, le développement de systèmes automatisés de gestion des documents au sein des ministères clients a un impact sur la nature des documents transférés aux Archives nationales ainsi que sur les instruments de recherche afférents. Compte tenu de leur fragilité, les documents électroniques et audiovisuels doivent être migrés vers des supports plus durables ; de même, la convergence des technologies a une incidence sur les stratégies de migration et de reproduction des documents d'archives. En perpétuel changement, les nouvelles technologies font appel à un personnel hautement qualifié, à la fine pointe des nouveaux développements dans les

domaines de l'archivistique et de la préservation.

Plans et stratégies clés

1) Orientations en matière

d'acquisition : Au cours de la période 1998-1999, les Archives nationales poursuivront la mise en oeuvre de la politique d'*Orientation des Archives nationales en matière d'acquisition pour 1995 à l'an 2000*, élaborée avec le milieu canadien des archives. Cette stratégie exige que l'on concentre les activités d'acquisition des documents privés dans les secteurs clés de la société canadienne. Dans un souci de préserver les documents d'importance nationale, cette politique invite à une étroite collaboration entre les Archives nationales, les dépôts d'archives canadiens et les autres institutions patrimoniales et culturelles.

Étant donné la restructuration du gouvernement et la réduction de sa taille, on peut s'attendre à ce que les Archives nationales continuent de recevoir un grand nombre de documents du secteur public. Compte tenu des ressources limitées, l'institution orientera ses activités d'évaluation et d'acquisition gouvernementales sur les deux secteurs suivants : les sociétés d'État récemment privatisées et les documents électroniques. Fait à souligner, les travaux effectués dans ce dernier secteur s'inscrivent dans l'une des priorités stratégiques de l'institution, à savoir la mise en oeuvre d'un programme intégré de documents électroniques.

2) Normes de contrôle intellectuel : En collaboration avec la communauté

archivistique canadienne, les Archives nationales poursuivront leurs efforts en vue de la mise en oeuvre des normes de contrôle intellectuel. L'exercice 1998-1999 coïncidera avec la seconde année du plan triennal élaboré à cet effet et s'inscrira dans la poursuite des travaux suivants : le développement d'une structure de classement pour les documents d'archives du Gouvernement du Canada, l'établissement de liens entre les documents d'archives publics et privés au sein d'une base de données unique et l'amélioration des descriptions des fonds d'archives grâce à l'utilisation des *Règles pour la description des documents d'archives (RDDA)*. De façon corollaire, l'institution identifiera les exigences fonctionnelles en vue du développement de nouvelles versions de son module de contrôle (le MIKAN) du Système automatisé des fonds d'archives. Pour leur part, les questions relatives au contrôle intellectuel des archives informatiques seront étudiées dans le cadre du programme intégré de documents électroniques.

3) Orientations en matière de

préservation : Officiellement inauguré en juin 1997, le Centre de préservation de Gatineau constitue un jalon crucial dans le développement de la préservation du patrimoine archivistique canadien. Grâce à ces installations hautement technologiques, les Archives nationales sont désormais adéquatement outillées pour faire face aux problèmes physiques qui menacent les documents d'archives.

Comme par le passé, elles prévoient axer leurs efforts sur la préservation préventive, notamment par l'entremise de

la manipulation, de la conteneurisation et de l'entreposage appropriés, plutôt que sur le traitement de documents individuels. Au cours de l'exercice 1998-1999, elles comptent d'ailleurs explorer des méthodes alternatives permettant la restauration et la stabilisation en masse de grandes quantités de document infestés par la moisissure, les insectes ou affectés par le phénomène d'émanation de vapeur acétique.

Par ailleurs, les Archives nationales participeront à l'Alliance pour le patrimoine audiovisuel canadien, créée en juin 1996 afin de coordonner les activités de planification en matière de préservation des documents audiovisuels canadiens et de rehausser la sensibilisation à l'endroit de la précarité de ces documents et des efforts supplémentaires requis pour en assurer leur survie.

Acquisition et gestion des fonds d'archives

Résultats escomptés :

- acquisitions privées clairement focalisées ;
- préservation des documents d'archives des sociétés d'État touchées par la privatisation ;
- description appropriée des fonds d'archives des Archives nationales ;
- protection plus efficace des fonds d'archives des Archives nationales ;
- protection plus efficace du patrimoine audiovisuel canadien et sensibilisation accrue à l'égard des dangers qui menacent ce patrimoine.

Acquisition et gestion des fonds d'archives - Plan des dépenses

| (en milliers de dollars) | Prévision des dépenses 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses brutes | 16 118 | 15 933 | 15 956 | 15 956 |
| <i>Moins:</i> Recettes à valoir sur le crédit | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Moins:</i> Recettes portées au Trésor | 0 | 0 | 0 | 0 |
| * Total des Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des dépenses nettes | 16 118 | 15 933 | 15 956 | 15 956 |

* Voir la ventilation détaillée à la Section IV : Renseignements supplémentaires - Tableaux financiers.

Gestion de l'information gouvernementale

Objectif : Préserver la mémoire institutionnelle du Gouvernement du Canada à long terme et appuyer ce dernier dans la prise de décision et dans le processus de responsabilité.

Description : Examiner, évaluer, superviser et mettre à exécution les calendriers des délais de conservation et d'élimination des documents des institutions fédérales ; aider ces institutions à gérer leur information ; et entreposer, récupérer et disposer des documents qui demeurent sous le contrôle des institutions gouvernementales.

Gamme de services :

- ▶ élimination des documents ;
- ▶ gestion de l'information consignée ;
- ▶ opérations des centres de documents.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

1) Restructuration gouvernementale : En raison du rôle des Archives nationales en tant que dépositaire permanent des documents des institutions fédérales, les réductions découlant de l'Examen des programmes appliquées à l'ensemble de l'appareil gouvernemental ont une incidence directe sur l'institution. Plus précisément, les Archives nationales doivent procéder à la disposition des documents de centaines de programmes gouvernementaux récemment abolis, fusionnés, rationalisés ou privatisés. La dévolution de responsabilités fédérales aux peuples des Premières Nations requerra des efforts similaires.

Étant donné que le secteur

gouvernemental de la gestion des documents est particulièrement touché par les compressions budgétaires et que les espaces alloués à cette activité ont été considérablement réduits, les Centres fédéraux de documents sont appelés à entreposer un nombre croissant de documents semi-actifs en provenance des institutions fédérales. Aux prises avec leurs propres coupures budgétaires, les Archives nationales doivent modifier leurs opérations afin de faire face au surcroît de travail engendré par la restructuration de l'administration fédérale.

2) Environnement de travail

électronique : Étant donné que les Archives nationales ont pour rôle de faciliter la gestion des documents des institutions fédérales, l'apparition de l'environnement de travail électronique a des implications importantes sur l'institution. En effet, l'utilisation croissante des technologies de l'information et la dépendance accrue à l'endroit des documents électroniques entraînent une hausse des demandes de conseils de la part des ministères et organismes gouvernementaux en matière de gestion de l'information électronique. Cependant, les Archives nationales et leurs partenaires doivent faire face à un problème de taille : l'écart existant entre les compétences et connaissances requises pour opérer dans un

environnement de travail électronique moderne et celles actuellement disponibles au sein de l'administration fédérale.

3) *Commissions d'enquête* : Les commissions d'enquête sur la Somalie et sur le Comité canadien du sang ont démontré l'importance d'une saine gestion de documents dans la conduite des activités du Gouvernement du Canada.

Plans et stratégies clés

1) *Élimination des documents gouvernementaux* : Au cours de l'exercice 1998-1999, les Archives nationales poursuivront la mise en oeuvre de l'approche planifiée en matière d'évaluation et de disposition des documents gouvernementaux. L'institution continuera toutefois de prioriser l'élimination des documents des institutions fédérales dont les activités ont été réduites ou abandonnées à la suite de l'Examen des programmes. Conformément à leurs priorités stratégiques, les Archives nationales accorderont une attention particulière à l'évaluation des documents électroniques. À ce chapitre, elles se concentreront plus précisément sur les bases de données dont le sort est menacé par la conversion à l'année 2000. Les Archives nationales vont aussi se pencher sur les questions relatives aux peuples des Premières Nations, notamment lorsqu'il est question de contrôle des documents.

Dans le but de mieux servir les institutions fédérales et de réduire leur travail dans la préparation des demandes d'autorisation de disposition des

documents, les Archives nationales adopteront une approche multi-institutionnelle. Dans un premier temps, on se concentrera sur les documents administratifs communs à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux et sur les documents éphémères. Les *Autorisations de disposition des documents administratifs communs (ADDAC)* pour les documents reliés à l'administration et aux ressources humaines seront livrées aux ministères par l'Archiviste national au cours de 1998. Les autres composantes des *ADDAC* seront distribuées formellement à la fin de 1999.

2) *Gestion de l'information gouvernementale* : Réunissant plus de vingt-cinq ministères et dirigé par les Archives nationales, le Forum sur la gestion de l'information offre un point central pour l'identification des questions et des solutions relatives à la gestion des documents au sein du gouvernement fédéral. Dans le cadre des activités de ce Forum, les Archives nationales entreprendront une série d'initiatives menant à l'élaboration de produits (guides, lignes directrices, etc.) traitant de sujets tels que : la gestion de documents dans un environnement Internet/Intranet, la dévolution de documents aux institutions non-gouvernementales et la gestion de documents électroniques dans un espace partagé.

Dans le cadre de l'initiative gouvernementale de « La Relève », les Archives nationales participeront à un plan de renouvellement de la collectivité de la gestion de l'information et des documents. Il devrait en résulter des

profils d'emploi pour les travailleurs de la gestion de l'information et des technologies de l'information, une définition des compétences de base requises à tous les niveaux et des stratégies de formation et de recrutement adaptées. Menée en étroite collaboration avec divers partenaires, dont le Secrétariat du Conseil du Trésor et l'Institut des professionnels de l'information du gouvernement, cette initiative permettra de combler l'écart entre les compétences actuelles et les nouvelles exigences créées par l'apparition de l'environnement de travail électronique.

3) *Centres fédéraux de documents* : Les Centres fédéraux de documents assurent l'entreposage centralisé et la protection des documents inactifs tout en offrant des services de référence et d'élimination aux ministères et organismes du gouvernement à Ottawa et dans les régions. Ces centres accomplissent les mêmes fonctions en ce qui a trait aux documents relatifs aux anciens employés civils ou militaires du gouvernement fédéral. Situés à Halifax, à Québec, à Montréal, dans la région de la Capitale nationale, à Toronto, à Winnipeg, à Edmonton et à Vancouver, les centres permettent au gouvernement de réaliser d'importantes économies.

En 1998-1999, les centres poursuivront la mise en oeuvre de leur *Plan d'action stratégique*, élaboré en réponse à l'Examen des programmes. Leurs efforts

seront alors concentrés sur deux aspects : le logement et la prestation de services spéciaux. Visant l'utilisation optimale de l'espace présentement disponible, la stratégie de logement des centres préconise les mesures suivantes : poursuivre l'application rigoureuse des autorisations de disposition des documents ; en accord avec les ministères clients, réduire les délais de conservation de certains types de documents ; poursuivre l'application rigoureuse des conditions d'admission des documents aux centres. Conformément à cette stratégie, les Archives nationales travailleront également à la consolidation des installations dans les régions où les centres occupent plus d'un édifice.

Par ailleurs, les centres examineront la possibilité d'établir des ententes de remboursement de frais marginaux pour services spéciaux à un nombre limité d'institutions fédérales pour la gestion de leurs documents semi-actifs. Signalons que ce type d'entente a déjà été convenu avec le ministère du Revenu en 1996-1997.

Les centres mettront aussi en oeuvre des normes de services dans le but de garantir des services adéquats aux ministères et organismes clients. Ceux-ci seront d'ailleurs périodiquement sondés afin d'évaluer leur niveau de satisfaction à l'endroit des services offerts.

Gestion de l'information gouvernementale

Résultats escomptés :

- préservation de la « mémoire institutionnelle » du gouvernement canadien avec un accent sur les institutions gouvernementales affectées par la réduction de l'administration fédérale ;
- saine gestion de l'information gouvernementale ;
- utilisation maximale, rationnelle et économique de l'espace des Centres fédéraux de documents.

Gestion de l'information gouvernementale - Plan des dépenses

| (en milliers de dollars) | Prévision des dépenses 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|---|--|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses brutes | 6 207 | 6 200 | 6 214 | 6 214 |
| <i>Moins:</i> Recettes à valoir sur le crédit | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Moins:</i> Recettes portées au Trésor | 0 | 0 | 0 | 0 |
| * Total des Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des dépenses nettes | 6 207 | 6 200 | 6 214 | 6 214 |

* Voir la ventilation détaillée à la Section IV : Renseignements supplémentaires - Tableaux financiers.

Services, sensibilisation et appui

Objectif : Fournir l'accès aux fonds des Archives nationales et appuyer le développement et l'utilisation des archives pour le bien-être et l'agrément des Canadiens.

Description : Faciliter l'accès aux fonds des Archives nationales, renseigner les Canadiens sur l'institution, sur ses fonds d'archives et ses services, apporter son soutien aux dépôts d'archives, aux activités archivistiques et au milieu archivistique canadien.

Gamme de services :

- ▶ services aux clients ;
- ▶ sensibilisation ;
- ▶ aide aux milieux des archives.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

1) *Évolution de la clientèle* : Les Archives nationales servent une clientèle en évolution. Plus scolarisée et davantage consciente de ses droits, notamment en matière d'accès à l'information, la population canadienne est devenue de plus en plus exigeante à l'endroit des services que lui offre l'État dans tous les domaines, y compris celui des archives. Par ailleurs, les développements rapides des nouvelles technologies, dont l'Internet, ont rehaussé les attentes des clients qui veulent désormais un accès instantané, facile et complet à l'information archivistique. Ces facteurs, combinés à la priorité du gouvernement en matière de prestation de services de qualité, incitent les Archives nationales à être davantage à l'écoute de leurs clients et à adapter continuellement les services à

leurs besoins.

2) *Convergence des technologies* : Au cours des prochaines années, il y aura convergence des technologies de l'informatique (Internet), des télécommunications et de la télévision ce qui permettra de rejoindre à moindres coûts un très large auditoire. Plus précisément, les futurs développements technologiques devraient permettre à l'Internet de prendre le pas sur la technologie du cédérom, dont la production demeure coûteuse, et de devenir le support par excellence pour la diffusion multimédia. Ces développements offriront de nouvelles occasions aux Archives nationales de rejoindre les Canadiens.

3) *Multiplication des réseaux de télévision* : Plusieurs canaux spécialisés de télévision ont vu le jour depuis quelques années au Canada et doivent diffuser du contenu canadien. Parmi ceux-ci, les canaux axés sur l'histoire gagnent en popularité. En effet, un nombre croissant de stations de télévision diffusent des émissions, des reportages et des vignettes à caractère éducatif et historique. Si ces canaux risquent d'entraîner une forte augmentation de la demande de services aux Archives nationales, ils contribueront aussi à sensibiliser les Canadiens à l'importance des archives

dans la compréhension de l'histoire de leur pays et dans la protection du patrimoine.

4) *Parrainages et partenariats* : Dans le contexte actuel de diminution des ressources, un nombre toujours plus grand d'organismes font appel aux mêmes commanditaires et partenaires. Dans cette compétition féroce pour l'obtention de financement du secteur privé, les Archives nationales devront faire preuve de créativité et offrir des opportunités attrayantes aux commanditaires éventuels.

Plans et stratégies clés

1) *Prestation de services de qualité* : Les Archives nationales poursuivront la mise en oeuvre de leur *Plan sur les services de qualité*, lequel propose divers moyens d'améliorer la prestation des services en profitant notamment des nouvelles technologies de l'information. En 1998-1999, l'institution concentrera ses efforts sur le développement du module d'accès public du Système automatisé des fonds d'archives et de ses trois composantes : la salle de référence des Archives nationales, les points d'accès décentralisés et les services en ligne via le site Internet des Archives. Dans ce dernier cas, on procédera à l'ajout de diverses bases de données essentielles à la recherche, notamment dans le domaine des archives audiovisuelles. Des images numériques, des expositions virtuelles et des publications électroniques viendront également enrichir le site Internet. Les Archives nationales entreprendront un projet pilote dans le but de relier en direct l'un des cinq points d'accès décentralisés au module.

Soucieuses de bien cerner les besoins changeants de leur clientèle, les Archives nationales réaliseront deux sondages auprès de cette dernière : le premier permettra d'évaluer la pertinence des instruments de recherche disponibles sur place, alors que le second examinera plus en détail certains services clés.

2) *Un patrimoine archivistique visible* : Les nouvelles technologies de l'information sont également cruciales aux activités de sensibilisation des Archives nationales. Conformément à son *Plan des activités de sensibilisation* pour 1998-1999, l'institution focalisera ses efforts sur les produits multimédia, dont un sur l'histoire canadienne. À l'aide de partenariats et de parrainages, les Archives nationales poursuivront leurs travaux de numérisation de fonds d'archives, incluant les documents d'enrôlement du Corps expéditionnaire canadien de la Première Guerre mondiale. Une fois numérisés, ces documents seront disponibles sur le site Internet. Les médias représentant une excellente avenue de sensibilisation, les Archives nationales chercheront également à établir des partenariats avec des réseaux de télévision en vue de produire et de diffuser des vignettes à caractère historique basées sur leurs fonds d'archives. Le Département élaborera aussi un programme de visites guidées de l'institution et de l'exposition permanente *Trésors de la mémoire*.

Se voulant un symbole d'accès et d'ouverture à tous les Canadiens, l'Édifice commémoratif de l'ouest (ÉCO), une fois rénové, accordera une place de choix aux programmes publics.

Lors de l'exercice 1998-1999, les Archives nationales développeront les concepts pour trois composantes majeures des espaces publics de l'ÉCO : le « Centre de découverte », l'« Expérience multimédia » et le « Lieu d'appartenance ».

3) *Aide aux milieux des archives* : Compte tenu des réductions découlant de l'Examen des programmes des Archives nationales, les subventions et contributions financières octroyées au milieu canadien des archives par l'intermédiaire du Conseil canadien des archives (CCA) seront réduites, pour une dernière année, de 3,5 %. Durant l'exercice 1998-1999, le CCA appuiera notamment la création d'un réseau national d'information archivistique (RCIA) permettant aux archives canadiennes d'accéder à l'autoroute de l'information et de rejoindre ainsi plus efficacement de nouvelles clientèles. La

création de ce réseau s'inscrit dans le programme pour le Millénaire, élaboré et mis en oeuvre par la communauté archivistique canadienne avec la participation des Archives nationales.

L'institution poursuivra également son engagement auprès du Conseil international des archives (CIA), bien que sur une base réduite. Ainsi, pour une troisième année consécutive, les Archives nationales oeuvreront au sein du Comité sur la technologie de l'information où elles agiront notamment à titre de fournisseur du site Internet du CIA. Elles continueront aussi leur participation au sein du Comité sur les documents électroniques et autres documents courants. Ces engagements confirment le rôle de chef de file international que joue l'institution dans le domaine des archives informatiques.

Services, sensibilisation et appui

Résultats escomptés :

- amélioration de l'accès au patrimoine archivistique canadien ;
- services plus soucieux des besoins des clients ;
- sensibilisation accrue des Canadiens à l'égard de leur patrimoine archivistique ;
- reconnaissance de la pertinence et de l'importance des Archives nationales ;
- augmentation du nombre de visiteurs aux Archives nationales.

Services, sensibilisation et appui - Plan des dépenses

| (en milliers de dollars) | Prévision des dépenses 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses brutes | 9 776 | 9 042 | 9 053 | 9 053 |
| <i>Moins:</i> Recettes à valoir sur le crédit | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Moins:</i> Recettes portées au Trésor | 125 | 125 | 125 | 125 |
| * Total des Recettes | 125 | 125 | 125 | 125 |
| Total des dépenses nettes | 9 651 | 8 917 | 8 928 | 8 928 |

* Voir la ventilation détaillée à la Section IV : Renseignements supplémentaires - Tableaux financiers.

Services généraux

Objectif : Fournir un soutien administratif aux activités des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada.

Description : Fournir aux Archives nationales des services de planification stratégique, de coordination et d'examen des politiques ; fournir des services de gestion des ressources humaines et financières, de gestion des installations et du matériel et des services de sécurité aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale ; fournir aux Archives nationales des services de gestion de l'information et de technologie.

Gamme de services :

- ▶ soutien à la haute direction ;
- ▶ gestion des ressources ;
- ▶ gestion de l'information.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

1) *Initiatives gouvernementales* : À l'instar de l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, les Archives nationales devront mettre en oeuvre différentes initiatives gouvernementales telles que « La Relève », y compris l'utilisation de la Norme générale de classification et la modernisation de la fonction de contrôleur au sein de l'administration fédérale.

2) *L'année 2000* : L'année 2000 représente un défi de taille pour les technologies d'information. Dans le cas des Archives nationales, ce défi est double : il affecte à la fois les systèmes de bureautique et les systèmes de gestion

des fonds d'archives, essentiels à la réalisation du mandat de l'institution.

Plans et stratégies clés

1) *Vers une nouvelle culture organisationnelle* : Fidèles à leurs priorités stratégiques, les Archives nationales poursuivront la mise en oeuvre de l'initiative « renouvellement et développement organisationnels ». Cette dernière vise deux objectifs principaux : préparer la « Relève » au sein de l'institution et intégrer les principes de l'« organisation intelligente » à la planification des activités et à la conduite des opérations quotidiennes du Département. Parallèlement, les Archives nationales travailleront à la mise en oeuvre de la Norme générale de classification. Pour ce faire, elles devront procéder à la description et à l'évaluation de tous leurs postes.

Toujours dans le but d'améliorer leurs mécanismes de gestion, les Archives nationales poursuivront la mise en oeuvre d'un nouveau système départemental de gestion des finances. Le « Système d'information sur la gestion du programme » (SIGP), dont le remplacement et la mise en oeuvre se feront également au cours de l'exercice 1998-1999, sera relié à ce système de gestion financière.

Conformément aux nouvelles

orientations de l'administration fédérale, les Archives nationales établiront un cadre en vue de la modernisation de la fonction de contrôleur. De concert avec les gestionnaires, le secteur de la planification corporative poursuivra la mise en place d'une structure de rapport axée sur les résultats et appuyée par des indicateurs de rendement appropriés. Pour leur part, les examens principaux se concentreront sur les priorités stratégiques de l'institution, tels les documents électroniques et l'Édifice commémoratif de l'ouest.

2) *L'obtention d'installations*

appropriées : Étant donné que le Centre de préservation de Gatineau est maintenant ouvert, l'attention sera dorénavant tournée sur les autres volets importants de la stratégie à long terme en matière d'installations des Archives nationales, c'est-à-dire la rénovation de l'Édifice commémoratif de l'ouest et l'obtention cruciale d'une installation d'entreposage pour les films sur nitrate.

Au cours de l'exercice 1998-1999, les Archives nationales collaboreront avec des architectes et leurs partenaires gouvernementaux à l'élaboration de l'avant-projet de l'Édifice commémoratif de l'ouest et à la prise des dispositions en ce qui concerne le logement du personnel durant les travaux. En outre, une demande d'approbation définitive du projet pour l'étape de la construction sera présentée au Conseil du Trésor à l'automne 1998. Le projet de transformation de l'Édifice commémoratif de l'ouest nécessitera une réaffectation importante du personnel et des ressources durant toute la période de planification. Devant s'échelonner de

1999 à 2002, la rénovation de cet édifice permettra aux Archives nationales d'élargir l'accès des Canadiens à un patrimoine archivistique sans pareil tout en répondant à leurs propres besoins administratifs.

Simultanément, les Archives nationales poursuivront leurs efforts en vue d'établir une entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada visant la construction de chambres fortes pour films sur nitrate. Les installations d'entreposage actuelles sont hautement inadéquates et mettent gravement en péril le patrimoine audiovisuel national. De plus, elles sont situées sur un site de la Défense nationale (Rockcliffe, Ontario) qui est sur le point d'être cédé à l'entreprise privée.

3) *Apprivoiser les nouvelles*

technologies : Pour faire face au défi technologique que pose le nouveau Millénaire, les Archives nationales implanteront un *Plan de préparation pour l'année 2000*. En vertu de ce plan, les différentes technologies présentement utilisées seront mises à l'essai dans le but de déterminer leur compatibilité à l'année 2000 et seront remplacées, réparées ou abandonnées en conséquence.

Les priorités stratégiques des Archives nationales sont intimement liées à une saine gestion de l'information. Ainsi, la mise en place des initiatives axées sur les personnes et sur la prestation de services de qualité implique une meilleure utilisation de la technologie de la part du personnel. Par conséquent, les plans 1998-1999 insisteront sur la formation des employés dans le domaine

de l'informatique. De plus, l'institution poursuivra ses démarches en vue de développer un système électronique de gestion de documents et d'améliorer l'accès à Internet. En prévision des travaux de rénovation de l'Édifice commémoratif de l'ouest, les Archives

nationales détermineront par ailleurs les exigences en matière de télécommunications, tant pour les installations temporaires que pour les locaux permanents.

Services généraux

Résultats escomptés :

- renouvellement de la culture organisationnelle ;
- économies administratives ;
- installations favorisant l'accès aux programmes archivistiques et aux services ;
- amélioration des communications et du partage de l'information.

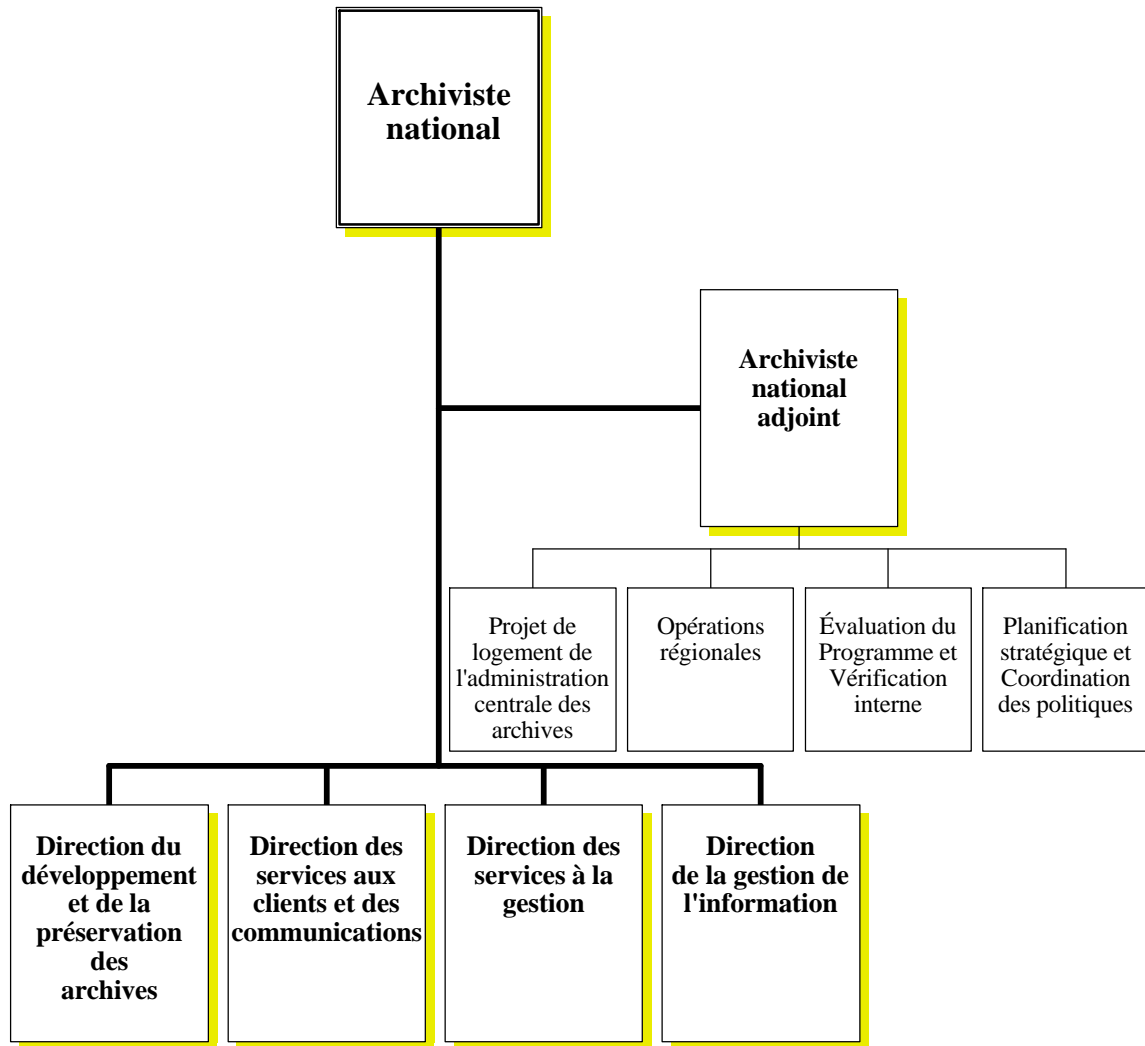
Services généraux - Plan des dépenses

| (en milliers de dollars) | Prévision des dépenses 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Dépenses prévues 2000-2001 |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses brutes | 16 115 | 15 520 | 15 742 | 15 941 |
| <i>Moins:</i> Recettes à valoir sur le crédit | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Moins:</i> Recettes portées au Trésor | 0 | 0 | 0 | 0 |
| * Total des Recettes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des dépenses nettes | 16 115 | 15 520 | 15 742 | 15 941 |

* Voir la ventilation détaillée à la Section IV : Renseignements supplémentaires - Tableaux financiers.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Annexe A : Organigramme



Annexe B : Tableaux financiers

Tableau 1 : Autorisations de dépenser - Résumé du Ministère, Partie II du Budget des dépenses

| Crédit (en milliers de dollars) | Budget des dépenses principal 1998-1999 | Budget des dépenses principal 1997-1998 |
|--|--|---|
| Patrimoine canadien | | |
| Archives nationales du Canada | | |
| Programme des Archives nationales | | |
| 75 | 39 719 | 41 689 |
| (L) | | |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 5 296 | 4 474 |
| <i>Total du programme</i> | 45 015 | 46 163 |
| Total du Ministère | 45 015 | 46 163 |

Tableau 2 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par programme et secteur d'activité pour 1998-1999

| (En milliers de dollars) | Poste responsable | | | | | | | Total |
|--|--|--|---------------------------------|------------------------------------|--|------------------------------|--|--------|
| | D-G Développement et préservation des archives | D-G Services aux Clients et des Communica- tions | D-G Services à la gestion | D-G La gestion d'information | Directeur Centres fédéraux de documents | D-G Projet de logement | SMA Cabinet de l'Archiviste national adjoint | |
| <i>Programme/ Secteurs d'activité</i> | | | | | | | | |
| <i>Programme des Archives nationales</i> | | | | | | | | |
| Acquisition et gestion des fonds d'archives | 1 5484 | | | 449 | | | | 15 933 |
| Gestion de l'information gouvernementale | 2 452 | | | | 3 748 | | | 6 200 |
| Services, sensibilisation et appui | 683 | 6 594 | | | | | 1 765 | 9 042 |
| Services généraux | | | 7 690 | 4 321 | | 2 060 | 949 | 15 520 |
| Total des dépenses prévues | 18 619 | 6 594 | 7 690 | 4 770 | 3 748 | 2 060 | 949 | 46 695 |

Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme et secteurs d'activité

| | Prévision 1997-98 | Prévu 1998-99 | Prévu 1999-00 | Prévu 2000-01 |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|------------------|
| Programme des Archives nationales | | | | |
| Acquisition et gestion des fonds d'archives | 194 | 200 | 200 | 200 |
| Gestion de l'information gouvernementale | 157 | 120 | 120 | 120 |
| Services, sensibilisation et appui | 134 | 133 | 133 | 133 |
| Services généraux | 142 | 140 | 140 | 140 |
| Total du Ministère | 627 | 593 | 593 | 593 |

Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP

| | Prévision 1997-98 | Prévu 1998-99 | Prévu 1999-00 | Prévu 2000-01 |
|----------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|------------------|
| Échelle de salaires | | | | |
| < 30,000 | 141 | 88 | 88 | 88 |
| 30,000 - 40,000 | 158 | 157 | 157 | 157 |
| 40,000 - 50,000 | 202 | 210 | 210 | 210 |
| 50,000 - 60,000 | 76 | 81 | 81 | 81 |
| 60,000 - 70,000 | 35 | 40 | 40 | 40 |
| 70,000 - 80,000 | 9 | 10 | 10 | 10 |
| > 80,000 | 6 | 7 | 7 | 7 |
| Total du Ministère | 627 | 593 | 593 | 593 |

Tableau 3 : Article courant de dépenses par programme

| (en milliers de dollars) | Prévision des dépenses 1997-98 | Dépenses prévues 1998-99 | Dépenses prévues 1999-00 | Dépenses prévues 2000-01 |
|--|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Personnel | | | | |
| Traitements et salaires | 27 152 | 25 219 | 25 270 | 25 270 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 4 474 | 5 296 | 5 306 | 5 306 |
| | 31 626 | 30 515 | 30 576 | 30 576 |
| Biens et Services | | | | |
| Transport et communications | 1 536 | 1 554 | 1 554 | 1 554 |
| Information | 351 | 258 | 258 | 258 |
| Services professionnels et spéciaux | 6 970 | 5 201 | 5 201 | 5 201 |
| Location | 184 | 178 | 178 | 178 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | 1 471 | 1 118 | 1 118 | 1 118 |
| Services publics, fournitures et approvisionnements | 1 517 | 1 972 | 1 972 | 1 972 |
| Autres subventions et paiements | 736 | 546 | 546 | 546 |
| Dépenses en capital secondaires | 977 | 1 528 | 1 528 | 1 528 |
| | 13 742 | 12 355 | 12 355 | 12 355 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 45 368 | 42 870 | 42 931 | 42 931 |
| Capital | | | | |
| Dépenses en capital contrôlées | 970 | 2 060 | 2 269 | 2 468 |
| Fonds renouvelable | | | | |
| | 970 | 2 060 | 2 269 | 2 468 |
| Paiements de transfert | | | | |
| Crédits | 1 878 | 1 765 | 1 765 | 1 765 |
| Législatifs | | | | |
| | 1 878 | 1 765 | 1 765 | 1 765 |
| Dépenses budgétaires brutes | 48 216 | 46 695 | 46 965 | 47 164 |
| Moins: | | | | |
| Recettes à valoir sur le crédit | | | | |
| Recettes à valoir sur les fonds renouvelables | | | | |
| Dépenses budgétaires nettes | 48 216 | 46 695 | 46 965 | 47 164 |
| Non-budgétaires (Prêts investissements, et avances) | | | | |
| Total | 48 216 | 46 695 | 46 965 | 47 164 |

Tableau 4 : Ressources du Programme et secteurs d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses 1998-1999

| (En milliers de dollars) | Budgétaires | | | | | | | | |
|---|-------------|----------------|-----------------|------------------------------|----------------|---------------------|--|--|-------------------------|
| | ÉTP | Fonctionnement | Immobilisations | Subventions et Contributions | Brutes crédits | Postes législatifs* | Prêts, investissements et avances, non budgétaires | Moins: Recettes à valoir sur le crédit | Dépenses nettes prévues |
| <i>Programme des Archives nationales</i> | | | | | | | | | |
| Acquisition et gestion des fonds d'archives | 200 | 15 933 | | | 15 933 | | | | 15 933 |
| Gestion de l'information gouvernementale | 120 | 6 200 | | | 6 200 | | | | 6 200 |
| Services, sensibilisation et appui | 133 | 7 277 | | 1 765 | 9 042 | | | | 9 042 |
| Services généraux | 140 | 13 460 | 2 060 | | 15 520 | | | | 15 520 |
| Total | 593 | 42 870 | 2 060 | 1 765 | 46 695 | 0 | 0 | 0 | 46 695 |

* Ne comprennent pas les postes non budgétaires, ni les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, ni les allocations du Ministre, qui sont attribuées aux dépenses de fonctionnement.

Tableau 5 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité

| (dollars \$) | Prévision des dépenses 1997-1998 | Dépenses prévues 1998-99 | Dépenses prévues 1999-00 | Dépenses prévues 2000-01 |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Subventions | | | | |
| Programme des Archives nationales <i>Services, sensibilisation et appui</i> | | | | |
| Conseil canadien des archives | 600 000 | 600 000 | 600 000 | 600 000 |
| Alliance pour le patrimoine audiovisuel canadien | 75 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 |
| Total des subventions | 675 000 | 625 000 | 625 000 | 625 000 |
| Contributions | | | | |
| Programme des Archives nationales <i>Services, sensibilisation et appui</i> | | | | |
| La communauté archivistique canadienne pour appuyer des projets qui mèneront à la mise sur pied d'un réseau national d'établissements canadiens d'archives, de fonds d'archives, d'activités et de services | | | | |
| | 492 000 | 640 000 | 640 000 | 640 000 |
| La communauté archivistique canadienne pour appuyer des projets reliés à la conservation de documents d'archives, à la recherche en conservation et à la formation et l'information en conservation | | | | |
| | 711 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| Total des contributions | 1 203 000 | 1 140 000 | 1 140 000 | 1 140 000 |
| Total | 1 878 000 | 1 765 000 | 1 765 000 | 1 765 000 |

Tableau 6 : Recettes par programme, secteur d'activité et par type de revenu

| Recettes portées au trésor (en milliers de dollars) | Recettes prévues 1997-98 | Recettes prévues 1998-99 | Recettes prévues 1999-00 | Recettes prévues 2000-01 |
|--|-----------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Programme des Archives nationales | | | | |
| <i>Services, sensibilisation et appui</i> | | | | |
| Services et frais de services | | | | |
| Divers | 125 | 125 | 125 | 125 |
| Total des recettes portées au trésor | <u>125</u> | 125 | 125 | 125 |
| Total des recettes | 125 | 125 | 125 | 125 |

Tableau 7 : Coût net du programme pour 1998-1999

| (en milliers de dollars) | Total Archives nationales du Canada |
|---|--|
| Dépenses brutes prévues | 46 695 |
| Plus: | |
| <i>Installations fournies sans frais par le ministère</i> | |
| Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) | 20 084 |
| Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du trésor du Canada (SCT) | 1 664 |
| Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par le Développement des ressources humaines Canada (DRHC) | 75 |
| Moins: | |
| <i>Installations prévues sans frais par le ministère</i> | |
| Gestion des services en ressources humaines, financières, matérielles et de locations fournis à la Bibliothèque nationale du Canada | 3 076 |
| | 18 747 |
| Coût total du Programme | 65 442 |
| Moins: | |
| Recettes à valoir sur le crédit | |
| Recettes à valoir sur le Trésor | 125 |
| | 125 |
| Coût net du Programme | 65 317 |
| Coût net estimatif du Programme en 1997-1998 | 64 123 |

Annexe C : Lois appliquées par les Archives nationales du Canada

L'Archiviste national assume l'entière responsabilité de l'application de la loi suivante devant le Parlement :

Loi sur les Archives nationales du Canada L.R.C., 1995, ch. 1 (3^e suppl., ch. N-2.5)

L'Archiviste national partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

| | |
|---|--------------------------|
| <i>Loi sur l'accès à l'information</i> | L.R.C., 1985, ch. A-1 |
| <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> | L.R.C., 1985, ch. P-21 |
| <i>Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur</i> | Projet de loi C-32, 1997 |
| <i>Loi sur les lieux et monuments historiques</i> | L.R.C., 1985, ch. H-4 |
| <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i> | L.R.C., 1985, ch. Y-1 |
| <i>Loi sur l'Accord concernant les revendications territoriales du Nunavut</i> | L.R.C., 1993, ch. N-28.7 |
| <i>Loi sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Yukon</i> | L.R.C., 1994, ch. Y-2.3 |
| <i>Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Premières nations du Yukon</i> | L.R.C., 1994, ch. Y-26 |
| <i>Loi sur la taxe d'accise</i> | L.R.C., 1985, ch. E-15 |

Annexe D : Références

Archives nationales du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3

Renseignements généraux : (613) 995-5138
<http://www.archives.ca>

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce document, prière de contacter la Directrice de la planification stratégique et de la coordination des politiques au numéro (613) 992-7545.

Une version électronique de ce document est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.archives.ca/www/com/francais/pub/rpp/index.html>

Index des matières

Acquisition et gestion des fonds d'archives, 7, 9, 11
Alliance pour le patrimoine audiovisuel canadien, 11
Autorisations de disposition des documents administratifs communs, 13
Centre de préservation de Gatineau, 10, 21
Centres fédéraux de documents, 7, 12, 14, 15
Conseil canadien des archives, 8, 18
Conseil international des archives, 8, 18
Normes de contrôle intellectuel, 10
Disposition des documents gouvernementaux, 7, 12-14
Documents électroniques, 9, 10, 13, 21
Édifice commémoratif de l'ouest, 8, 18, 21, 22
Environnement de travail électronique, 12-14
Forum sur la gestion de l'information, 13
Gestion de l'information gouvernementale, 7, 12, 13, 15
Internet, 13, 16-18, 22
La Relève, 13, 20
Loi sur les Archives nationales du Canada, 4
Mission, 4
Organisation, 5, 23
Orientation des Archives nationales en matière d'acquisition, 7, 10
Parrainages, 8, 17
Partenariats, 8, 17
Peuples des Premières Nations, 7, 12, 13
Plan de préparation pour l'année 2000, 8, 21
Plan des activités de sensibilisation, 8, 17
Plan des services de qualité, 8, 17
Préservation préventive, 7, 11
Priorités stratégiques, 6, 13, 20, 21
Règles pour la description des documents d'archives, 7, 9, 10
Services généraux, 8, 20, 22
Services, sensibilisation et appui, 8, 16, 18, 19
Système automatisé des fonds d'archives, 7, 8, 10, 17
Technologies de l'information, 9, 12, 17, 20